



Séance du mardi 09 décembre 2014

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 02/12/2014

Présents : 14

L'an deux mille quatorze et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Marie Lyse DUNION, Francoise MARRONCLE

Représentés: Isabelle GARRELON

Absents:

Objet: Location salle sous la médiathèque - 2014_082

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de location de la salle sous la médiathèque émanait d'un couple d'administrés et qu'il convient aujourd'hui d'établir les modalités de location de cette salle.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide que cette salle sera mise à disposition ou louée selon les conditions ci-après :

- Cette salle ne sera mise à disposition ou louée qu'aux particuliers de la commune et aux associations de la commune.
- La location de cette salle aux particuliers n'est effectuée que lorsque la salle des fêtes est déjà occupée.
- Cette salle n'est pas équipée de cuisine, elle ne pourra être louée pour des manifestations incluant la préparation de repas.

Tarif weekend (samedi et dimanche) :

- Particuliers de la commune : 50 euros.
- Associations de la commune : mise à disposition gratuite.

Tarif journée (du lundi au vendredi) :

- Particuliers de la commune : 25 euros.
- Associations de la commune : mise à disposition gratuite.

Une caution de 200 euros sera demandée lors de l'établissement de la convention de location des salles communales.

Forfait ménage : il est décidé que lorsque le ménage ne sera pas fait, un montant forfaitaire sera réclamé aux particuliers et aux associations de la commune. Celui-ci est fixé à 100 euros (cent euros) pour la salle située sous la médiathèque.

Le Maire,
A. DUJOLS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 15.12.2014
et publication ou notification du 22.12.2014

